



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 16 juin 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la demande de dérogations mineures au règlement de zonage # 128-2018-Z de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendue, à savoir :

#### **Demande # 2025-DM-0017**

Immeuble : 59, rue des Trembles  
Règlement : 128-2018-Z, article 10.2.3  
Zone : R-9  
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre un empiètement d'un garage détaché de 1.5 mètre dans la marge de recul avant et permettre une superficie totale de 83.6 mètres carrés au lieu de la marge de recul avant prescrite de 5 mètres et de la superficie maximale prescrite de 70 mètres carrés.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à la présente demande de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

**Donné** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 30 mai 2025.

Judith Saint-Louis  
Greffière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 30 mai 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 30 mai 2025.

---

Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_